Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20260521-D2026_39-DE

Commune de Mérillac
Séance du 21 mai 2026
Délibération n°2026-39

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mai 2026

Le 21 mai 2026, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de Mérillac, sur convocation en date du 13 mai 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Hervé MORIN.

Membres présents (11): Hervé MORIN, Sylvie HUET, Rudy AFONSO CAVALHEIRO, Sandrine CANAUD, Dominique DELAUNAY, Sabine SOQUET, Linda SOQUET, Isabelle BOUGAHAM, Danick MEHEUST, Adrien SOQUET, Ewen PERQUIS.
Membre absent (0): *néant*.

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-39. Tarifs de location de la salle polyvalente.

Les tarifs actuels de la salle polyvalente ont été fixés par une délibération en date du 11/04/2015, soit il y a plus de onze ans. Un ajustement est donc proposé par le Maire.

Cette mise à jour se justifie d'abord par le déficit de fonctionnement du service : les dépenses (énergies, maintenance des équipements, ménage) sont sensiblement supérieures aux recettes de location.

Cette mise à jour se justifie ensuite par la modernisation du bâtiment, à savoir :
-chauffage/climatisation : 36 007.68€TTC
-arrière-bar réfrigéré : 759.36€TTC
-lave-vaisselle : 3 281.04€TTC
-fourneaux à gaz : 8 648.64€TTC
-chaudière : 6 404.64€TTC
-vidéoprojecteur : 520€TTC
-rénovation énergétique : 247 520.96€TTC
-aménagement extérieur : 7 631.04€TTC
-rideaux : 4 224€TTC
-accès wifi : 429.80€TTC
-moteur de la chambre froide : 3 408.38€TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe les nouvelles conditions tarifaires suivantes.

	Formule « repas »		Formule « sans repas »*	
	1er jour	Jour suivant	1er jour	Jour suivant
Mérillacien	230€	120€	100€	50€
Non Mérillacien	300€	150€	150€	75€

**La formule « sans repas » correspond à des assemblées, expositions, spectacles, vins d'honneur.*

Options
vaisselle (0.30€ par couvert), tables rondes (40€) et vidéoprojecteur/écran (40€)

Tarifs « spéciaux »
Demi-tarif pour les noces d'or ou de diamant pour les habitants de la commune et les personnes mariées à Mérillac
Gratuité pour les obsèques (cérémonies civiles et collations) des personnes habitant la commune, propriétaires d'une maison sur la commune ou natives de la commune
Gratuité pour une animation par an pour les associations dont le siège social est à Mérillac.

Les nouveaux tarifs s'appliqueront pour toutes les réservations enregistrées à compter du 01/07/2026.

Acte certifié exécutoire le
Le Maire,
Hervé MORIN.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.